

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

18 présents	Christophe Reynier-Duval Christelle Aubertin Béatrice Réhor Mariel Martin Romain Espinosa Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay Maeva Aubertin Michèle Bugnet	Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
1 procuration	Ghislaine Eynard a donné pouvoir à Christelle Aubertin		
4 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner Anne-Laure d'Alauzier	
Secrétaire de séance	Christelle AUBERTIN		
Délibération	02.12.01		
Objet :	Décision modificative n°3 - exercice 2025		
Rapporteur	Mariel Martin		
N° Acte	7.1.1		

Des modifications doivent être apportées en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement pour tenir compte de l'exécution budgétaire.

En effet, afin de pouvoir honorer les factures et permettre de disposer d'une situation budgétaire au plus près de l'avancée des travaux et de la perception des subventions afférentes, une nouvelle ventilation des crédits entre chapitres est nécessaire en section de fonctionnement et d'investissement, sans porter préjudice à l'équilibre du budget de la commune.

Le conseil municipal est invité à se prononcer les modifications suivantes :



SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025 à 18H30

84027 Code INSEE	COMMUNE DE CADEROUSSE BUDGET PRINCIPAL	DM n°3 2025
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE PORTANT VIREMENT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60636 : Vêtements de travail	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	67 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-613 : Locations	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521 : Entretien et réparations sur terrains	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-623 : Publicité, publications, relations publiques	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62876 : Remboursements de frais au GFP de rattachement	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	107 200.00 €	66 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65568 : Autres contributions	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0.00 €	2 900.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	107 200.00 €	107 200.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €
R-1322 : Régions	0.00 €	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	140 000.00 €	0.00 €
D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-20422 : Subv. pers. droit privé - Bâtiments et installations	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-212 : Agencements et aménagements de terrains	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135 : Install. générales, agencements, aménagements des constructions	68 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	88 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	140 000.00 €	0.00 €	140 000.00 €	0.00 €
Total Général		-140 000.00 €		-140 000.00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération n° 26.03.03 en date du conseil municipal du 26 mars 2025 relative à l'adoption du budget primitif de la commune pour l'année 2025.
Considérant la nécessité de modifier le budget primitif de l'année 2025.

En conséquent et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver la décision modificative n° 3 du budget 2025, conformément à la présentation établie ci-dessus.

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Cadarousse le 03 décembre 2025

Le maire, **Christophe REYNIER-DUVAL**
Le secrétaire de séance, **Christelle AUBERTIN**

